



Communauté de Communes de la Région de Saverne :

Le saviez-vous ?

La CGT Fonction Publique Territoriale 67

Février 2014

Habitants de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Saviez-vous ? Que Monsieur Kaetzel, Président de la Communauté de Communes de Saverne, a sanctionné une responsable syndicale (3 jours de mise à pied), pour avoir dénoncé par voix de presse un taux de chloramines trop élevé à la piscine de l'Océanide à Saverne.

Saviez-vous ? Que dans une piscine, le produit de désinfection le plus employé est le chlore ? Il se recombine avec la matière organique apportée dans l'eau par les baigneurs (sueur, salive urine...). Il forme alors des sous-produits qui sont des contaminants chimiques nocifs, comme les chloramines.

Saviez-vous ? Que le taux de chloramines dans une piscine ne doit pas dépasser 0.6 mg/litre ?

Saviez-vous ? Qu'entre le 13 et le 25 mars 2013, le taux de chloramines se situait entre 2 et 6 mg/litre à la piscine de l'Océanide ?

Saviez-vous ? Que pour les professionnels, les maîtres nageurs notamment, depuis 2003, l'exposition aux chloramines est inscrite au tableau n°66 des maladies professionnelles ? Cette inscription est une reconnaissance de la toxicité de ces produits et de leur rôle dans le développement de l'asthme chez les professionnels concernés.

Saviez-vous ? Que Monsieur Kaetzel, en maintenant la piscine ouverte du 11 au 25 mars 2013 alors qu'il avait été alerté du risque sanitaire, a mis en danger les agents employés dans cette structure, ainsi que les usagers ?

Saviez-vous ? Qu'à court terme, les chloramines entraînent des irritations des yeux, de la gorge et du nez avec des sensations de brûlures ?

Saviez-vous ? Qu'à long terme, des études sur les bébés nageurs et sur de jeunes enfants ont démontré un risque accru de problèmes respiratoires, tel que l'asthme, les bronchites, voir les bronchites chroniques, mais aussi des affections du type eczéma ?

Saviez-vous ? Que toute personne a le droit et même le devoir de rendre public une information concernant une donnée ou une action, si celles-ci font peser un risque grave sur la santé publique ou sur l'environnement ?

Vous savez maintenant !!!

Vous pouvez montrer votre mécontentement à l'encontre de Monsieur Kaetzel pour sa décision irresponsable au risque de la mise en danger de la santé des usagers et des professionnels de la piscine et pour la sanction injuste et inadmissible contre la responsable syndicale, en signant la pétition via le lien internet ci après :

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N45428>